

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 2 mai 2018

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Date de convocation : 24 avril 2018

Secrétaire de séance : Stéphanie Le Peltier

Absents : Séverine Vie procuration à Rachida Lahlouh

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 7 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Décision modificative

Le Conseil municipal décide les virements suivants (pour reprise quote part subvention) pour équilibrer le budget :

Dépense 040 (1391) + 11599 €

Dépense 21 (2158) - 11 599 €

2. Achat tracteur tondeuse

Le Conseil Municipal accepte l'achat d'un tracteur tondeuse à un particulier pour la somme de 1000 € afin de gagner du temps de travail à l'employé municipal.

3. Logement communal

À la suite du départ d'un locataire d'un logement communal, le conseil municipal décide de louer ce F3 à Mr ET Mme THUAULT à compter du 1^{er} juillet 2018, si l'appartement leur convient.

4. Devis travaux maison en péril

Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission travaux réunie le 30 avril et en accord avec le maître d'œuvre pour retenir les devis suivants :

- Entreprise GAHIER LAROSE pour un montant de 12 881.98 € TTC

- Entreprise MULLER pour un montant de 2149.44 € TTC.

Les travaux commenceront courant juillet.

5. Journée citoyenne

Elle aura lieu le samedi 16 juin à partir de 8h.00 devant la mairie. Quelques travaux sont en prévision : pose de grillage au captage des « Auges », refaire grillage aux regains, désherbage ...etc.

Questions diverses

Dans la continuité des réfections de voirie et réseaux du village, il apparaît nécessaire d'entreprendre des travaux sur la rue basse (vétusté des réseaux) qui concernent une partie des réseaux secs, les réseaux humides et aménagement de voirie avec sa bande de roulement, le conseil municipal donne son accord pour commencer à contacter des maîtres d'œuvres.

Suite à une construction nouvelle, en amont de la rue basse, un mur menace de tomber, contact sera pris avec le propriétaire.

En période de tonte, la commune constate qu'il y aurait besoin de quelques heures supplémentaires pour assumer correctement cette tâche, Un administré a contacté la commune. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'un emploi temporaire.

Michel Etiévant interpelle le Maire : un sentier pédestre devait voir le jour sur le site de la cartonnerie, aujourd'hui les accès sont barrés par les riverains. Le Maire rappelle que les accès disponibles sont la propriété de la communauté de communes et ne relève que pas du domaine public. Un courrier sera adressé au Président de la communauté de communes afin de demander à rétablir les accès.

Dates à retenir

Cérémonie du 8 mai à 10h.00

Journée citoyenne le 16 juin 2018, casse-croute offert